

GRAND DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Question n° 15 – VIOLENCE

La question débattue sera synthétisée par mots clés :

SANCTION : Les modèles évoqués, les solutions rapportées, ne semblent pas donner satisfaction, les participants ne constatent pas d'évolution positive en ce domaine. Le sens donné à la sanction semble échapper aux participants, « à quoi ça sert ? »

FORMATION : L'école des parents est évoquée. Face, à l'évolution de la société éduquer les familles nous paraît une nécessité pour tous, y compris pour celles qui n'osent évoquer leur désarroi, leur ignorance (illettrisme), leur solitude devant un enfant qui maîtrise un environnement devenu hostile pour leurs parents.

Il devient banal d'assister à une prise de pouvoir de la part de l'enfant en matière éducative.

A tous les niveaux de la pyramide éducative, il devient urgent d'apprendre à vivre ensemble en respectant ET en acceptant les différences.

CONSIDERATION : Il semble urgent

- De reconsidérer l'âge des auteurs et des victimes de violence.
- De prendre en compte le nombre d'actes de violence faites aux filles.
- Le poids des puissances économiques en matière de LOGOS de type vestimentaire est à la source du racket, de l'intolérance, de mise à l'écart entraînant l'existence de bandes de quartier ; un jeune doit pour survivre, s'habiller, parler et se comporter comme le groupe de sa cité pour exister ce qui expliquerait en partie la précocité des actes de violence recensés sur mineurs.
- Reconsidérer également les valeurs de l'école républicaine en prenant conscience, en faisant confiance à la communauté éducative, et aux enseignants en particuliers qui ont reçu une formation sérieuse et sécurisante en matière de transmission des savoirs .
- Reconsidérer aussi les missions de l'école, en redonnant du sens à la scolarisation obligatoire, sens qui échappe aussi bien aux familles qu'aux enfants qui deviennent incapables de se projeter et ne retrouvent au sein de l'Ecole aucun indice ne leur permettant de faire le lien entre la sphère familiale et scolaire.
- Souligner à tous les niveaux de la société la distinction à faire entre la LOI et son représentant.

FAMILLES : Face aux familles, l'institution n'a pas à se justifier, elle a le devoir d'expliquer, d'accompagner, de passer le relais en matière sociale, juridique et médicale en élargissant son champ de compétences par la voie du partenariat.

VIOLENCE : Celle ressentie au niveau de l'institution est avant tout une violence venue de l'intérieur, de type vertical, et celle provenant du sommet semble la plus lourde à supporter . En effet, ne pas se sentir soutenu, approuvé, accompagné voire reconnu par son ministère, est une violence qui n'est plus supportable pour la plupart des membres de la communauté éducative.

SEXISME : Forme de violence qui met en danger notre démocratie de manière pernicieuse, en touchant au statut de la femme dans la société de demain.

Y a-t-il un lien entre les phénomènes de violence faits sur les filles et le choix orienté de certaines à vouloir porter le voile ?

Faut-il pour protéger les unes revenir sur les avancées sociales de ces dernières décennies en matière de mixité ? D'égalité des chances ? La laïcité a-t-elle atteint ses limites ?

PARTENARIAT : Développer le partenariat entre l'institution et les familles.

Au niveau pédagogique, dans l'éducation à la citoyenneté, associer de manière plus systématique les enseignants d'EPS aux professeurs principaux, dans le cadre du projet d'Etablissement.

APPRENTISSAGE : Une heure de vie de classe serait à généraliser, se donner les moyens de mettre en œuvre les outils d'une véritable pédagogie Institutionnelle.

Apprendre à respecter la règle, pour mieux respecter la LOI, la fermeté n'étant pas la rigidité, l'école a pour mission de former des citoyens intelligents oui, mais comment ?

- En prenant comme base, l'application du règlement intérieur de l'établissement, si le consensus se fait autour de cette proposition, il semble difficile de le maintenir dès que l'on entre dans le détail, difficile d'accepter que la règle n'est pas la LOI, que cette dernière a un caractère universel alors que la règle est modulable, dans le temps, dans l'espace, et avec les individus.
- La difficulté au niveau des apprentissages vient aussi de l'absence de repères, la mobilité étant le maître mot de ces temps modernes, apprendre, s'adapter demandent du temps et la société de zapping ne permet pas de respecter le rythme de chacun. Comment transmettre des savoirs sans cadre, sans repère, sans respecter l'individu et ses potentialités ?

PROPOSITION :

- *Revaloriser l'Ecole, mais surtout l'enseignant dans sa personne.*
- *Réduire l'effectif dans les classes (30 élèves actuellement)*
- *Augmenter l'encadrement (personnel surveillant)*
- *Rétablir la notion de respect envers les professeurs et l'institution Prévoir 1 critique sur l'influence des programmes de télévision en éducation civique*

Les familles doivent apporter plus de confiance aux acteurs de la communauté éducative, en (ré)apprenant le civisme afin de lutter ensemble contre les perversions de cette société nouvelle pour tous.

Question n° 18 – RESPONSABILITES

Les participants tiennent tout d'abord à exprimer leur profond écœurement quant à ce débat :

Aucune garantie de fonctionnement démocratique, des conclusions largement pré-établies... Alors que l'Ecole subit des attaques et des critiques la plupart du temps infondées et injustes, que la profession d'enseignant connaît une véritable sclérose sociale puisqu'elle n'a

connu aucune mesure salariale, d'aménagement du temps de travail, d'amélioration des conditions de travail... alors que nos ministres successifs dénigrent le « Mammouth, les syndicats des avantages acquis et l'immobilisme des fonctionnaires dépensiers de l'argent public... », nous sommes persuadés que ce débat est destiné à faire croire que l'école, particulièrement l'école publique, ne remplit pas bien sa mission, sans vouloir tenir aucun compte des réalités sociétales (chômage, précarité, insécurité...).

La question dont s'est saisie notre commission en est un exemple frappant : La profession quasiment unanime a rejeté la loi de décentralisation mise en place par le ministère. Le refus du gouvernement de dialoguer nous a conduits dans les rues et le poids de la grève nous atteint directement dans nos salaires. Nous n'avons pas été écoutés au printemps dernier et aujourd'hui on supprime des heures de cours aux élèves pour poser à nouveau la même question.

Pour autant, nous continuons à affirmer la nécessité de maintenir le service public d'éducation et l'ensemble des fonctions qui s'y rapportent, y compris le personnel A.T.O.S.S., les médecins scolaires, les Conseillers d'Orientation–Psychologues..., dans la fonction publique d'Etat pour interdire toute dérive clientéliste et garantir un service rendu qui ne soit pas aléatoire.

Question n° 8 - TRAVAIL

MOTIVATION : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Qu'est-ce qui motive un élève ? Des réponses multiples : la note, un métier intéressant, un métier « qui rapporte », la reconnaissance des parents, de ses camarades, des professeurs.

Un constat : Les élèves n'ont pas toujours conscience de l'intérêt de l'école. Motiver les élèves revient à leur permettre de répondre à cette question : Pourquoi vient-on à l'école ?

Second constat : Les professeurs se retrouvent devant un public qui a évolué : Education des parents, problème du respect des règles, individualisme, demande d'activités de plus en plus ludiques...

Comment motiver les élèves ? Quelques orientations possibles.

- Définir un projet (objectifs, projet scolaire ou d'avenir personnalisé...) : Importance de l'heure de vie de classe pour accompagner l'élève dans la construction de son projet et du stage de découverte de l'entreprise pour commencer à bâtir un projet, découvrir un milieu professionnel et établir un lien entre le collège et l'entreprise.
- Elaborer un contrat en partant des propositions des élèves (écoute, participation, travail...), adopté à la majorité. Ce contrat, que chaque élève s'engage à respecter, peut être complété par une fiche d'auto-évaluation.
- S'assurer que les élèves et les parents ont compris les attentes des professeurs (une évaluation lisible et transparente, sous forme, par exemple, d'une grille d'évaluation).
- Utiliser les outils multimédia pour stimuler la recherche et la curiosité des élèves.
- Assurer une heure d'étude (obligatoire dans les établissements privés. Qu'en est-il dans les établissements publics ?) ou encadrée pour les devoirs. Devoirs qui restent indispensables pour une bonne assimilation des connaissances...

- Renforcer la liaison primaire-collège (passage en 6^{ème} d'élève qui ne lisent pas correctement, redoublement de moins en moins au primaire : pourquoi ? Problème des devoirs : de grandes différences entre les exigences de l'école et du collège qui doivent être harmonisées. Propositions : évaluation à la fin du CM2 plutôt qu'à l'entrée en 6^{ème}, création d'une classe d'adaptation préparant l'entrée en 6^{ème} des élèves en difficultés).
- Rétablir l'heure méthodologie 6^{ème} (remplacée par les ATP). Assurer une aide au travail personnalisée dans les classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}
- Réduire les effectifs !!! Il est évident que le suivi, la motivation ou la re-motivation des élèves ne peuvent être efficaces au sein d'un groupe-classe qui avoisine de plus en plus souvent la trentaine d'élèves. Des petits groupes sont plus motivants pour travailler.
- Le redoublement doit être suivi et préparé (par exemple, réunion des redoublants en début d'année par le principal, fiche de suivi...) En aucun cas, le passage systématique dans la classe supérieure d'élèves en difficultés ne peut être considéré comme une solution valorisante et motivante. Il existe d'autres alternatives au redoublement : classes-relais (deux niveaux en trois ans, 6^{ème} – 5^{ème}, par exemple), 3^{ème} d'insertion, ... possibilités d'orientation ayant fait leurs preuves, prenant davantage en compte les spécificités des élèves et offrant d'autres voies de réussite.
- Les IDD se révèlent peu convaincants et ne permettent pas, en majorité, aux collégiens de travailler mieux et de retrouver une quelconque motivation pour l'école. De plus, ils ont entraîné une perte horaire dommageable en mathématiques, français et histoire-géographie.
- Création de note par rapport à l'évolution dans l'année (courbe d'évaluation) avec un but à atteindre
- Proposer des alternatives au sein du collège :
 - Classes générales
 - Classes technologiques
 - Classes d'adaptation

La motivation des élèves ne peut passer que par une prise de conscience des rôles de l'école :

Apprendre, mais aussi permettre à chaque élève de construire un projet (une « compétence pour la vie ») et se donner les moyens de le réaliser.

Cette prise de conscience nécessite des moyens (dotations horaires, personnels, voies d'orientation...) dont nous sommes en attente.

Question n° 13 – LES DIFFICULTES

Commencer par redéfinir et différencier les difficultés :

- les élèves dyslexiques
- les élèves qui sont en difficulté par leur manque de travail
- les élèves qui sont en difficulté par manque de motivation
- les élèves qui sont en difficulté par leurs problèmes comportementaux
- les élèves qui sont en difficulté par leurs problèmes familiaux trop importants
- ...

Le repérage :

Le dépistage est un problème crucial. Il faudrait peut-être pérenniser le travail initié en école primaire (psychomotriciens, psychologues...)

Les repérages se font majoritairement par des tests écrits, cela ne permet pas d'identifier le type de difficultés et donc la réponse à apporter. Ainsi par exemple un enfant qui a des capacités peut être mal orienté alors qu'il peut s'agir d'une barrière à l'écriture et à la lecture.

L'évaluation en 6^{ème} permet d'identifier les élèves en grande difficulté mais il n'y a pas de véritables solutions apportées.

Il faudrait réaliser des visites médicales plus approfondies pour dépister des handicaps physiques tels que la mauvaise audition, les problèmes de vue, la dyslexie...

Dépister les élèves le plus tôt possible pour leur proposer une structure la plus adaptée à leurs difficultés.

Le suivi personnalisé :

Un élève rentrant en 6^{ème} et présentant des grandes difficultés, pour pouvoir être ré-orienté (SEGPA) doit passer devant des commissions (CCSD, dispositif long et lourd) et nécessite l'accord des parents, ce qui ralentit encore le processus.

Simplifier le processus :

En outre, pour des élèves en moins grande difficulté, il serait intéressant de proposer une structure adaptée dès la 6^{ème}, en s'aidant du bon fonctionnement des 3èmes d'insertion (où les élèves ont un enseignement adapté, des stages, où ils ne sont plus absents, se re-motivent avec de bons résultats et un débouché possible).

Créer des 6èmes sur le principe des 3èmes d'insertion ou un cursus à partir de la 6^{ème} avec la possibilité de regagner le cursus « classique »

Le groupe a regretté la suppression des 4èmes technologiques qui offraient une voie adaptée pour certains élèves. Le collège unique n'est peut être pas adapté à tous nos adolescents. Nous avons voulu donner les mêmes chances à tous, donner un enseignement identique mais l'égalité des chances n'est pas réelle, elle n'existe pas dès la naissance... (différente éducation, différents milieux, différentes aides...)

Remise en cause du collège unique :

Une 5^{ème} technologique (sur le principe de l'ancienne 4^{ème} technologique) permettrait peut être d'offrir une structure plus adaptée. De toute évidence, tous les élèves ne peuvent être préparés pour le lycée.

Le redoublement ne permet pas toujours de surmonter les difficultés, et c'est souvent la seule voie qui peut être proposée.

Les classes relais ne résolvent pas les difficultés des élèves. Ils reviennent souvent « triomphants » et n'ont pas toujours pu faire un travail sur leurs différents troubles.

Les ATP sont pour certains en plus de leur emploi du temps et ne sont donc pas forcément bien vécus (fatigue, contrainte...)

Faire un emploi du temps avec moins d'heures ou plus adaptées pour les élèves en difficultés scolaires.

Pistes de réflexions :

- Re-motiver les élèves : revaloriser le travail manuel et le lier au travail scolaire, les faire participer à des ateliers dans l'établissement ou en dehors de l'établissement où les enfants peuvent s'épanouir, ne pas attendre les stages de 4^{ème} quand les élèves semblent matures et motivés pour les réaliser avant.
- Les orthophonistes sont de plus en plus souvent sollicités pour résoudre certaines faiblesses. Ne serait-il pas judicieux de leur permettre d'exercer dans l'enceinte même de l'établissement ? Les enfants n'auraient ainsi pas de surcharge horaire pour les séances et il n'y aurait plus d'égalité de suivi.
- Créer un échange permanent avec les parents.

La taille des classes !

L'hétérogénéité est difficile à gérer pour les enseignants. Est-ce que les enseignants sont prêts à travailler autrement ? Va t'on leur en donner les moyens (formation, horaire...) ?

Des élèves sans difficulté peuvent suivre en groupe de 25 voire un peu plus.

Dès qu'il y a des difficultés, l'effectif doit être moindre si l'enseignant veut s'occuper de tous.

Adapter le nombre d'élèves par classe aux difficultés rencontrées.

Les enseignants, les aide-éducateurs :

**** Formation initiale et suivi du personnel***

Il nous semble primordial de former le personnel dès leur recrutement (IUFM) et au cours de leur carrière (stage) avec des formations théoriques et pratiques sur la psychologie de l'enfant, ne pas laisser des jeunes enseignants sans expérience dans les établissements plus difficiles, et intéresser davantage les professeurs qui veulent travailler avec des élèves en difficulté.

**** Plus de collaboration entre les écoles primaires et le collège***

Il faudrait peut être aussi plus de suivi entre le primaire et le collège. Certains élèves de 6^{ème} ne savent même pas apprendre une leçon : il y a une grande inégalité de préparation au collège par les écoles primaires (problème des devoirs, problème de l'écrit, inégalité d'apprentissage des leçons, inégalité du travail oral...)

** Faire intervenir les aide-éducateurs.*

La suppression des devoirs écrits du primaire a été faite dans le but de pénaliser ceux qui n'ont pas d'aide à la maison, il serait peut-être bien d'avoir un système d'aide aux devoirs interne où les aide-éducateurs auraient leur rôle à jouer.

Notre société :

** Remettre l'éducation au cœur de la société.*

L'image de l'école est dénigrée, et surtout, les élèves ne perçoivent pas son rôle.

Notre société est une société de consommation, individualiste. Les difficultés de certains sont souvent liées ç des problèmes d'éducation (problème de repères, trop de télévision sans encadrement ou d'explication, trop de jeux individuels). Nous ne pouvons que déplorer l'image de la télévision actuelle qui a une place importante auprès de nos adolescents. Les émissions de jeu, de réal TV essaient d'éliminer la personne la plus faible, de l'écarter, au lieu de lui proposer de l'aide. Les animateurs d'émission ne respectent pas les invités, coupent la paroles de leurs invités, les élèves font de même avec leurs enseignants. La télévision met en scène des réussites d'une minorité de personnes auxquelles les élèves s'identifient trop (Star Académy, Popstar...).

Question n° 20 - Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Préambule

Nous aimerions préciser que la façon dont le débat est organisé n'offre aucune garantie :

- A cause de l'élaboration des rapports qui ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des personnels et des parents parce que faits par des petites commissions et non par l'ensemble des personnels et des parents.
- A cause de l'absence de débat en séance plénière.

Par ailleurs

- Opacité totale entre la collecte et l'utilisation des rapports.
- Questionnaire totalement orienté qui laisse présager que les décisions ont déjà été prises et que le débat sert uniquement de caution pour faire avaliser des décisions qui seront prises contre l'avis des personnels.

Le métier d'enseignant

- **Spécificité**

Nous sommes opposés à une redéfinition du métier d'enseignant telle qu'elle est suggérée avec une spécificité sur un seul niveau : Maternelle / Ecole Primaire
Collège / Lycées

Rappel :

Nombreuses tentatives déjà faites pour cloisonner les enseignants dans un Collège ou un Lycée massivement rejetées par les personnels.

Nécessité d'une vision globale du système et liberté de choix doivent être impérativement préservées.

Sur le plan pédagogique, il n'existe aucune spécificité disciplinaire selon les niveaux et encore moins selon les classes.

L'enseignant doit garder la possibilité de changer de niveau et de passer de Maternelle à l'Ecole Primaire, du Collège au Lycée et vice versa.

- **Bivalence**

Bien que ce point ne soit pas explicitement abordé dans ce rapport, nous pensons qu'il est sous-jacent. Le corps spécifique des enseignants bivalents (PEGC) a été mis en extinction car il a fait la preuve de son inefficacité (qualification insuffisante dans une des deux matières enseignées, mauvaise maîtrise de l'enseignement). Ce n'est pas sans raison que le plus grand nombre des collègues concernés ont choisi la monovalence. Ils admettraient assez mal ce retour en arrière.

Le maître polyvalent du primaire n'a jamais fait la preuve de son excellence au point que nos collègues professeurs des écoles interviennent de plus en plus à plusieurs sur une même classe.

- **Féminisation du métier**

Pourquoi ce point est-il abordé ? Cela fait quarante ans qu'elle est constatée et il est clair qu'elle est intimement liée à la dévalorisation du métier d'enseignant. Le seul moyen d'attirer les hommes serait de le revaloriser fortement au niveau salarial.

Les métiers de l'Education et de la vie scolaire

En ce qui concerne

- **Les Conseillers Principaux d'Education**, ils désirent :

- Ne pas être cantonnés dans un rôle répressif
- Ne pas être notés uniquement par le chef d'établissement mais par un inspecteur vie scolaire
- faire partie intégrante de l'équipe éducative et non du personnel de direction.

- **Les Personnels d'Education**

Il faut :

- Accroître leur nombre (assistants, conseillers ...)
- Former les assistants d'éducation
- Impérativement développer les métiers de l'Education, de l'Orientation, de Surveillance et de Santé
- A demeure un Copsy et une Assistante Sociale.
- Garder tous les personnels ATOS dans l'Education Ne pas privatiser restauration et entretien.
- Ne plus utiliser d'emplois précaires à tous les niveaux.

Encadrement

Faut-il redéfinir le métier de chef d'établissement en lui attribuant des pouvoirs plus étendus ?

Cela ne nous paraît pas souhaitable car susceptible d'engendrer des situations conflictuelles.

- Il faut impérativement continuer à séparer évaluation éducative et pédagogique des enseignants qui ne doit en aucun cas être du ressort du Chef d'établissement.
- Le Chef d'établissement doit dynamiser les équipes éducatives mais en aucun cas ne s'immiscer dans leur fonctionnement pédagogique.
- L'inspection doit avoir un rôle essentiellement de conseil et d'aide et elle doit être beaucoup plus présente en début de carrière.

Thème 21

Bien que ne faisant pas partie du thème choisi, nous tenons à nous exprimer sur les propositions du salaire au mérite.

- d'abord l'avancement au mérite existe déjà : plus de dix ans de différence entre l'avancement au grand choix et à l'avancement normal.
- Le salaire au mérite ne doit pas se substituer au salaire à l'avancement par échelon et à la notion de carrière.
- Quels seraient les critères d'appréciation, d'évaluation de ce mérite dans notre métier ?

La réussite des élèves ? sachant que nous sommes également des évaluateurs.

Les établissements scolaires ne sont pas des entreprises.

La notion d'avancement au mérite est incompatible avec celle d'équipe pédagogique ce qui est quand même l'essentiel.